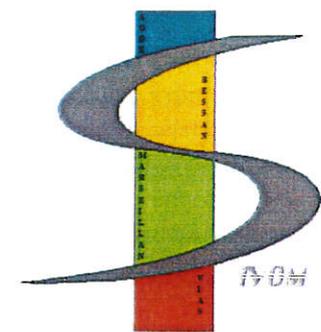


## COMPTE RENDU

### RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

**MARDI 9 OCTOBRE 2018  
18 HEURES 30 – MAIRIE DE VIAS  
SALLE D'HONNEUR**



#### PRÉSENTS : 19

AGDE : M. FREY

MARSEILLAN : MM. ROUVIER, MARY, ARAGON

BESSAN : MM. ALBERTOS, MARIN, FOULGAT

VIAS : MM. SAUCEROTTE, ESPANA, BOLINCHES

FLORENSAC : MM. MAFFRE, DUBOIS, TUYA

CASTELNAU DE GUERS : M. DA SILVA

NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ

PINET : M. ESPARZA

LEZIGNAN LA CEBE : M. CARON

AUMES : Mme DURAND

PEZENAS : M. DUFFOUR

#### ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 4

AGDE : Mme SALGAS à M. SAUCEROTTE

POMEROLS : M. MOULINOT à M. ALBERTOS

CAUX : Mme DORADO à Mme DURAND

ST-THIBERY : M. HUC à M. MARTINEZ

#### ABSENTS EXCUSÉS : 14

AGDE : MM. BENTAJOU, GLOMOT, Mme MARTINEZ

SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. ROME

PORTIRAGNES : M. FAURE

USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD

MONTAGNAC : MM. MALDONADO, PASCAL, JEFFERIES

PEZENAS : MM. ROSSIGNOL, LOPEZ

PAULHAN : M. JAURION

NIZAS : M. MENARD

CAZOULS HERAULT : M. GUIRAUDOU

#### SECRETAIRE DE SEANCE : M. FREY

### ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 20 juin 2018

1°) Mise à jour des tarifs de la Fourrière Animale

2°) Fourrière Animale : conventions de partenariat avec les associations

3°) Création d'un poste d'Agent de Maîtrise à la Brigade d'Enlèvement des Tags

4°) Mise à jour du tableau des emplois du personnel territorial

5°) Adhésion au risque « Prévoyance » en faveur du personnel territorial au travers du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault

6°) Non reconduction de l'assurance pour « Risques Statutaires »

7°) Désignation d'un délégué dans le cadre du RGPD (Règlement Général de Protection des Données)

8°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mardi 9 octobre 2018, à 18h30, à la mairie de Vias (salle d'honneur).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par M. Bernard SAUCEROTTE, Vice-Président du Sivom, lequel excuse Madame la Présidente. Le comité prend acte, à l'unanimité, de la présidence de M. SAUCEROTTE pour présenter et mettre aux votes les questions inscrites à l'ordre du jour.

A l'unanimité, M. Sébastien FREY est désigné secrétaire de séance. A l'unanimité, le comité syndical approuve également le compte rendu de la réunion de la séance précédente, en date du 20 juin 2018.

### **1°) Mise à jour des tarifs de la Fourrière Animale**

Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée que les tarifs de la régie de recettes de la Fourrière Animale du Sivom du Canton d'Agde n'ont pas été révisés depuis la délibération en date du 10 décembre 2014. Une mise à jour des désignations et des prix des prestations s'impose pour une meilleure perception du service par le public. Le Comité Syndical est invité à adopter les tarifs suivants :

PRIX PARTICULIERS	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Frais d'entrée	65 €	70 €
Garde journalière à partir du 2 <sup>e</sup> jour	25 €	25 €
Identification d'un animal	80 €	85 €
Ramassage des animaux morts	80 €	80 €
Enlèvement de chats (par animal)	25 €	25 €

Adopté à l'unanimité.

### **2°) Fourrière Animale : conventions de partenariat avec les associations**

Monsieur le Vice-Président informe les délégués présents que le Sivom du Canton d'Agde est signataire d'une convention de partenariat avec le Comité de Soutien à la Cause Animale (Csca) de Béziers, qu'il convient de renouveler.

Par ailleurs, l'association « Jamais sans mon chien », également basée à Béziers, souhaite être partenaire de la Fourrière Animale. Cette proposition peut permettre de faire adopter plus rapidement les animaux capturés par le service. Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir adopter ces deux conventions, présentées en séance.

Adopté à l'unanimité.

### **3°) Création d'un poste d'Agent de Maîtrise à la Brigade d'Enlèvement des Tags**

Monsieur le Vice-Président indique que, suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (Cap) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault en date du 12 juin 2018, un agent de la brigade d'enlèvement des tags, actuellement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe et ayant réussi son concours d'examen professionnel d'Agent de Maîtrise, peut prétendre à sa nomination en qualité d'Agent de Maîtrise.

Compte tenu de ses qualités et des fonctions exercées, il est proposé au Comité Syndical de créer un poste d'Agent de Maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 et de supprimer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe.

Adopté à l'unanimité.

### **4°) Mise à jour du tableau des emplois du personnel territorial**

Comme suite à la délibération précédente, Monsieur le Vice-Président demande au comité syndical de mettre à jour le tableau des emplois du Sivom du Canton d'Agde.

Le comité syndical est appelé à valider le tableau des effectifs ci-dessous. Au 1<sup>er</sup> octobre 2018, le tableau des emplois du personnel territorial s'établira comme suit :

## POSTES TITULAIRES POURVUS

### **Direction :**

Attaché Territorial Principal titulaire, temps complet	1
Adjoint Administratif Territorial titulaire, temps complet	1

### **Fourrière animale :**

Agent de Maîtrise Principal titulaire, temps complet	2
Adjoint Technique Principal Territorial de 2 <sup>e</sup> classe titulaire, temps complet	1
Adjoint Technique Territorial titulaire, temps complet	1

### **Brigade d'enlèvement tags :**

Agent de Maîtrise titulaire, temps complet	1
--	---

## POSTE VACANT

### **Non affecté (pour remplacement éventuel) :**

Adjoint Technique Territorial non titulaire, temps complet	1
--	---

Adopté à l'unanimité.

## **5°) Adhésion au risque « Prévoyance » en faveur du personnel territorial au travers du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault**

Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée que, par une délibération en date du 7 décembre 2017, le Comité Syndical a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) en vue du renouvellement de la convention de participation pour le risque « *prévoyance* » en faveur des agents territoriaux du Sivom. A l'issue de cette procédure, le CDG 34 a retenu l'offre proposée par le groupement COLLECTEAM ET GENERALI.

Vu l'avis rendu par le Comité Technique du CDG 34 en date du 29 mai 2018, il convient pour le Comité Syndical :

- d'adhérer à la convention de participation conclue par le CDG34 pour une durée de six ans avec le groupement COLLECTEAM ET GENERALI, pour le risque « prévoyance », et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- de fixer la participation financière du Sivom du Canton d'Agde à quinze euros par mois et par agent, sur la base d'un temps complet, et pour les garanties incapacité temporaire de travail - invalidité permanente, décès – perte totale et irréversible d'autonomie ;
- de souligner que ce montant sera réduit selon la quotité réellement travaillée pour les agents à temps non complet ou à temps partiel ;
- de donner tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision, notamment la résiliation du contrat collectif auprès de l'opérateur actuel ;
- d'autoriser Madame la Présidente à contractualiser avec le CDG 34 pour adhérer à la convention de participation.

Adopté à l'unanimité.

## **6°) Non reconduction de l'assurance pour « Risques Statutaires »**

Monsieur le Vice-Président rappelle la délibération en date du 17 décembre 2017, par laquelle le Sivom du Canton d'Agde a souhaité participer à la mise en concurrence engagée par le CDG 34, pour les assurances couvrant les risques statutaires.

A la suite des résultats de cette mise en concurrence, et compte tenu du peu d'intérêt de cette garantie jusqu'à présent, il est proposé au Comité Syndical de ne pas la renouveler. A titre d'information, la cotisation s'élevait en 2018 à 7.710,18 €.

Adopté à l'unanimité.

### **7°) Désignation d'un délégué dans le cadre du RGPD (Règlement Général de Protection des Données)**

L'assemblée est informée de l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD). Cette obligation résulte de la mise en application de l'article 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Il est proposé au Comité Syndical de désigner Mme Sylvie BILOTTA, Adjoint Administratif à la direction du Sivom, puisqu'elle assure actuellement la gestion du site internet du Sivom.

Adopté à l'unanimité.

### **8°) Questions diverses**

\* *Prolifération de pigeons* :

M. DA SILVA sollicite des précisions sur le dispositif mis en place par la ville de Bessan sur ce sujet et obtient toutes les informations détaillées de la part de M. ALBERTOS.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Vice-Président tient à remercier l'ensemble des délégués présents. La séance est levée à 19h avec le verre de l'amitié offert par la ville de Vias.

**Le Secrétaire de Séance,  
Sébastien FREY**

